

## COMPTE RENDU

### De la séance du Conseil Municipal

Du 11 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Yves KOSINSKI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Date de la convocation : 03 juin 2024

Présents : : Y. KOSINSKI ; C. MANGOLD, O. SOGORB ; C. GALINIER ; P. LEZINA ; S. PALMADE ; A. MESSEGUER ; C. PACOU ; C. DESSANDIER ; J. CHANARD ; B. GRIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée :

A donné procuration : C. TOURNIE MARTI à C. GALINIER

Secrétaire : P.LEZINA

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2024**

Après lecture faite par Monsieur le Maire, le compte rendu du conseil municipal du 28 mai 2024 est adopté à 12 voix pour – 0 voix contre –0 abstention

\*\*\*\*\*

En tout début de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter un point à l'ordre du jour :

-attribution de la consultation « démolition/extension sanitaires école »

A l'unanimité, les membres du conseil municipal, acceptent d'ajouter ce point à l'ordre du jour qui sera traité en fin de séance.

## DELIBERATIONS

### **1) ATTRIBUTION DU LOT 7 – CARRELAGE – MARCHÉ DE TRAVAUX « CONSTRUCTION D'UN POLE MULTISERVICES DE COMMERCE ET DE PROXIMITE »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

Vu la délibération municipale n° 2021/69, en date du 19 octobre 2021 acceptant la mission d'AMO phase pré-programmation présentée par l'ATD 11 pour un montant de 2 065€ HT soit 2 478,00 € TTC ;

Vu la délibération municipale n° 2022/52, en date du 27 septembre 2022 adoptant la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité et ses modalités de financement ;

Vu la délibération municipale n° 2023/24 en date du 11 avril 2023, désignant le bureau d'étude à savoir le groupement GRANDPERRIN Architecture Design (mandataire) du bureau d'étude Ingénierie Opale et du bureau d'études techniques CITE, pour un montant de 73 950,00 € HT, soit 88 740,00 € TTC ;

Vu la délibération n° 2024/01 du 23 janvier 2024 approuvant le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité ;

Vu l'avis d'appel au public à la concurrence envoyé à la publication le 29 janvier 2024 et fixant au 4 mars 2024 à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité ;

Vu l'avis de la commission « appels d'offres » mise en place par la Commune de Luc-sur-Orbieu, pour l'ouverture des plis, réunie le 11 mars 2024 ; ainsi que la réunion du 03 avril 2024 relative au rapport de présentation de la consultation présenté par les cabinets d'ingénieries ;

Vu la délibération n° 2024/29 du 28 mai 2024 portant attribution des lots 1-2-3-4-5-6-8-9-10 et 11 ;

Le lot 07 « carrelage » ayant été déclaré infructueux, il a été lancé un second appel d'offre ;

Vu l'avis d'appel au public à la concurrence envoyé à la publication le 06 mai 2024 et fixant au 27 mai 2024 à 12 h 00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité ;

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet Opale ; et sa conclusion,

#### **Le conseil municipal**

**après en avoir délibéré,**

**par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

#### **DECIDE**

- De valider de valider cette proposition, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour la construction d'un pôle multiservices de commerces et de proximité :

#### **>LOT 7 CARRELAGE**

Attribué à SAS LEZI CHAPE – 2B Avenue Frédéric Mistral – 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, pour un montant de 33 380,71 € HT

### **2) NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT – CONSTRUCTION D'UN POLE MULTISERVICES DE COMMERCES ET DE PROXIMITE »**

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2024/22 du 10 avril 2024.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a décidé par délibération n° 2021/50-1 d'acquérir une parcelle afin d'y implanter un espace multiservices de commerces et de proximité.

Ce bâtiment, sera conforme à nos besoins, et comportera plusieurs cellules commerciales ainsi qu'un aménagement extérieur (stationnement, circulation, aménagements paysagers) pour un coût prévisionnel de 864 750,68 € HT.

Compte tenu du montant élevé de ce projet, Monsieur le Sous-Préfet a demandé à la commune de trancher ce projet ; puis de lui présenter un nouveau dossier avec un montant de dépenses réel.

Monsieur le Maire rappelle que la commune devra solliciter les subventions nécessaires pour la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal

Où l'exposé du Maire

Après en avoir délibéré

**Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un espace multiservices de commerces et de proximité
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel qui s'établit comme suit :
- **ETAT au titre de la DETR soit 30% Ce dossier est proposé en 2 tranches.**

→ Total travaux Tranche 1 prévisionnelle : 683 142,75 € HT exercice 2024

Montant travaux retenus au titre de la DETR (loyers déduits -62 100 €) 621 042,75 €  
30 % de subvention : 186 312,83 €

→ Total travaux Tranche 2 prévisionnelle : 181 607,93 € exercice 2025

Montant travaux retenus au titre de la DETR (loyers déduits - 62 100 €) 119 507,93 €  
30% de subvention : 35 852,38 €

**TOTAL T1+T2 au titre de la DETR : 222 165,21 €**

- **DEPARTEMENT (6,10%) : 52 785 €**
- **CCRLCM (5,78%) : 50 000 € (fonds de concours)**
- **Autofinancement T1 67,11% = 471 829,92 €**  
**Autofinancement T2 61,01% = 67 970,55 €**  
**Total Autofinancement T1+ T2 = 539 800,47 €**
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer les demandes de subventions pour la réalisation de ce projet.

**ET PRECISE** que les travaux ne commenceront qu'après réception des arrêtés attributifs de subvention.

### **3) APPROBATION TRAVAUX ET ATTRIBUTION SUITE A LA CONSULTATION TRAVAUX CONSTRUCTION/EXTENSION DE SANITAIRES A L'ECOLE COMMUNALE**

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (CCP) permet de déroger jusqu'au 31 décembre 2024, à la publicité et la mise en concurrence préalable pour les marchés publics de travaux inférieurs à 100 000 € HT.

Vu la délibération n° 2024/16 en date du 18 mars 2024 portant autorisation et demande de financement concernant les travaux de construction/extension des sanitaires de l'école communale ;

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée le 08 février 2024 avec une date butoir fixée au 26 février 2024.

Vu la réunion du 22 mai 2024 relative à l'étude des devis, il a été convenu de retenir les entreprises suivantes :

L1- Démolition -Terrassement - Construction- -toiture-Réseaux-Aménagements extérieurs : attribué à LB BATIMENT – 2B Rue du château d'eau – 11200 LUC SUR ORBIEU – 15 281,50 € HT

L2 - Menuiseries extérieures : Attribué à WSM – 18 Bd A. 1<sup>er</sup> -11200 LEZIGNAN CORBIERES – 2 780,34 € HT

L3- Cloisons-Plafonds-Isolation : Attribué à F.R.O – 2 avenue des Corbières – 11200 LUC SUR ORBIEU – 6 045,47 € HT

L4 – Ferronnerie : non consulté pour ce chantier

L5 - -Carrelage - Faïence : attribué à LB BATIMENT – 2B Rue du château d'eau – 11200 LUC SUR ORBIEU – 3 671 € HT

L6 -Sol souple : en attente

L7- Electricité-Luminaires-Climatisation : Attribué à ROQUES Electricité – 2B rue Lakanal – 11100 NARBONNE – 3 499,52 € HT

L8 - Plomberie-Sanitaires-VMC : Attribué à SARL FIALIN – 3 rue Joseph Fourier – ZI Plaine de Caumont – 11200 LEZIGNAN CORBIERES – 17 170,91 € HT

L9 -Peintures-nettoyage : attribué à MORATALLA Pierre – Passage des Lilas BP34 – 11200 LEZIGNAN CORBIERES – 733,90 € HT

L10-Enduits extérieurs : attribué à LB BATIMENT – 2B Rue du château d'eau – 11200 LUC SUR ORBIEU – 1 350,00 € HT

#### **Le conseil municipal**

**après en avoir délibéré,**

**par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention**

#### **DECIDE**

- De retenir les entreprises citées ci-dessus ainsi que leurs montants ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à ce dossier.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2024- M57.

Fin de séance : 19 h 03 mn.

